

Information aux médias

Économiser des impôts en bonne conscience

Zurich, le 7 décembre 2009. Les personnes qui font un don encore cette année peuvent économiser des impôts. Les dons à un organisme d'entraide titulaire du label de qualité ZEWO peuvent être déduits dans la prochaine déclaration d'impôt. Sur la fiche actualisée publiée par la fondation ZEWO à ce sujet, les donatrices et les donateurs en apprennent plus sur cette possibilité.

Pour connaître la somme maximale déductible ainsi que le minimum de don à avoir versé, cela dépend du lieu du domicile. Dans beaucoup de localités, on peut déduire jusqu'à 20 pour cent du revenu net. Récemment, les déductions sont passées de 10 à 20 pour cent dans le canton du Valais et de 5 à 20 pour cent à Genève. Le montant minimum pour un don s'élève la plupart du temps à 100 ou 200 Francs, dans le canton de Saint-Gall à 500 Francs.

Indépendamment de la pratique cantonale, 20 pour cent du revenu net, ou pour des personnes juridiques 20 pour cent du bénéfice net, peuvent être dans tous les cas déduits de l'impôt fédéral direct. En plus des dons en espèces, des dons tels que dans l'immobilier, ou bien de véhicules, de titres de participation, de droits de marques ou de brevets, sont également déductibles.

C'est ainsi par exemple qu'une famille avec deux enfants, domiciliée à Berne, avec un revenu brut de 120'000 francs et ayant fait 2000 francs de dons, économisera plus de 500 francs d'impôts. Ses dons présentent ainsi un double avantage: ils servent à une bonne cause et permettent de réduire la facture d'impôts.

Pour que les sommes déduites puissent effectivement être prises en compte, il faut tenir compte de certains points: ne sont pas déductibles les versements auxquels une organisation a droit ou les dons à des organisations sans exonération fiscale. Il en est de même pour les versements à buts culturels, comme les poursuivent des communautés religieuses fermées. Pour toute déduction, des justificatifs doivent être présentés aux autorités sur demande.

Pour avoir de plus amples renseignements, merci de consulter la fiche actualisée publiée par la fondation ZEWO. Cette fiche peut être téléchargée à partir du site Internet www.zewo.ch ou être envoyée gratuitement aux personnes en faisant la demande.

Pour plus de renseignements :

Fondation Zewo, Martina Ziegerer, directrice, 044 366 99 59

Fondation ZEWO

La fondation ZEWO s'engage pour la promotion de la transparence et l'intégrité dans la collecte de dons. À cet effet, elle accorde un label de qualité aux organisations d'utilité publique collectant des dons. Celles-ci font régulièrement l'objet de contrôles pour vérifier qu'elles utilisent les dons de manière consciencieuse.

Le label de qualité ZEWO

Le label de qualité ZEWO distingue les organisations d'utilité publique informant ouvertement sur les activités qu'elles effectuent, présentant leurs comptes de manière transparente et utilisant les fonds récoltés conforme au but, de manière économique et efficace.

Ces organisations disposent de structures de contrôle internes et externes adéquates et garantissent une éthique élevée en matière de communication et de collecte de fonds.

Informations et remarques

La ZEWO fournit volontiers des informations supplémentaires sur les organisations collectant des dons. Vous trouverez aussi d'autres renseignements sur les dons et sur le label de qualité ZEWO sur le site Internet www.zewo.ch. Vous pouvez nous contacter à: *Fondation ZEWO, Lägerstrasse 27, 8037 Zurich. Téléphone 044 366 99 55, fax 044 366 99 50, info@zewo.ch*